



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 30430

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des associations d'aide à domicile en milieu rural de l'Isère qui disposent actuellement de 290 places financées par les services départementaux de l'Etat. Lors de sa séance du 17 décembre 1998, le comité régional d'organisation sanitaire et social a émis un avis favorable à la création de 36 places supplémentaires non financées pour l'instant, étant observé que la capacité totale autorisée est de 336 places pour l'Isère. Le déficit constaté au niveau départemental est donc de 46 places en attente de financement. Il souhaite savoir dans quel délai ce déficit sera comblé, afin de permettre aux ADMR de répondre aux besoins exprimés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30430

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3059